

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 mai 2023

N° 2023-261

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

- M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
- M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
- M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
- M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
- M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
- M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
- M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
- M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
- Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
- M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00 Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de

Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00 M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50

Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40

Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ partir de 13h00

M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12

Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02

M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29

M. Gwenaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50 Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00

M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20

M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43

M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40

M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et iusgu'à 12h57 Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 12h08

Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13

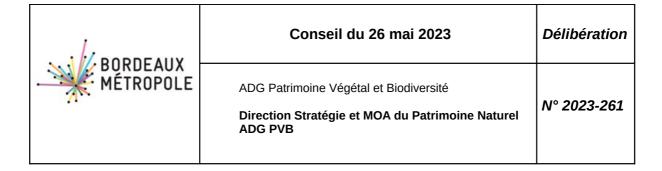
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M.

Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S):

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE



STRATEGIE GEMAPI - Partenariat portant sur un projet de recherche et de développement pour l'intégration du changement climatique dans les enjeux GEMAPI - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Bordeaux Métropole a candidaté à l'appel à partenaires « exercer la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires », lancé à l'automne 2021 par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'INRAE (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), Intercommunalités de France et l'ANEB (L'Association Nationale des Élus des Bassins). La candidature de Bordeaux Métropole, en partenariat avec le CEREMA, a été retenue en novembre 2022, pour un projet de recherche et de développement pour l'intégration du changement climatique dans les enjeux GEMAPI.

Bordeaux Métropole exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2016. Dans ce cadre, elle assure la gestion de 80 km de digues et de 250 km de cours d'eau. La stratégie GEMAPI a été validée au mois de novembre 2022 en donnant une place prépondérante à l'anticipation des effets du changement climatique et à son adaptation. En effet, le territoire de Bordeaux Métropole est vulnérable aux effets du changement climatique, ses effets sont nombreux et différentes politiques les prennent en considération. Sur les aspects GEMAPI, la question de la rehausse de l'océan et de son effet sur le risque d'inondation fluviomaritime est très prégnant et fait l'objet de plusieurs études de connaissances (copilotées par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, le CEREMA, les services de l'Etat) et d'un travail de fond sur des stratégies d'adaptation.

Les impacts du réchauffement climatique sur les cours d'eau du territoire de Bordeaux Métropole sont moins bien connus et peu d'études ont été menées et ont été appliquées au territoire.

Objectifs

L'intérêt de ce projet de recherche et de développement est d'étudier les effets du changement climatique, localement, sur les cours d'eau du territoire de Bordeaux Métropole afin de mettre en place des stratégies adaptées à la situation particulière de chacun d'eux. L'étude des impacts du réchauffement climatique sur le risque inondation des cours d'eau est également une attente. Si les impacts en particulier de la rehausse des océans ont déjà été

étudiés sur l'Estuaire de la Gironde, les impacts de l'augmentation des niveaux de pluie ou de la fréquence d'évènements pluviaux intenses n'ont pas été étudiés en particulier sur les affluents de la Garonne et leurs conséquences sur les inondations urbaines.

Au contraire, il pourra être démontré que certaines caractéristiques d'un cours d'eau lui permettent de mieux s'adapter aux effets du réchauffement climatique et pourra être identifié comme une richesse clé dans l'adaptation et la limitation des effets. La question du rôle des zones humides sera évaluée.

Il est attendu le développement d'une approche reproductible qui serait appliquée sur un cours d'eau particulier du territoire métropolitain.

Programme d'études et calendrier prévisionnel

Un cahier des charges présente ce programme de recherche et développement qui s'articule autour de 3 phases :

Phase 1: détermination des impacts du changement climatique susceptibles d'engendrer des conséquences sur les masses d'eaux (sécheresses, pluies extrêmes, biodiversité, ...), à court/moyen terme (horizon 50 ans) à l'échelle de Bordeaux Métropole,

Phase 2 : qualification des conséquences possibles du changement climatique sur les cours d'eau, sur les zones humides attenantes et sur les nappes superficielles,

Phase 3 : évaluation des bénéfices rendus par les cours d'eau et zones humides associés dans l'adaptation au changement climatique et impact du changement climatique sur la qualité des services rendus,

Ce projet de recherche et de développement est programmé sur 2 ans (juin 2023 à avril 2025) avec une phase de valorisation prévue à partir du printemps 2025.

Montant du projet et financement

Le partenariat est défini pour un montant total de 156 525 € HT, soit 187 830 € TTC, avec une répartition du financement entre Bordeaux Métropole (65 %) et le CEREMA (35 %).

La contribution de Bordeaux Métropole s'élève à 101 741,25 € HT, soit 122 089, 50 € TTC.

Il est envisagé une aide financière de 50 % de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la délibération n°2015-0757 du 27 novembre 2015 relative aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI ;

VU la délibération n°2022-779 du 24 novembre 2022 relative à la mise en œuvre métropolitaine d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI).

ENTENDU le cahier des charges de ce projet de recherche et de développement

CONSIDERANT l'intérêt de la métropole à s'inscrire dans des partenariats de recherche sur le réchauffement climatique

DECIDE

Article 1: d'autoriser le partenariat avec le CEREMA dans le cadre du projet de recherche et de développement pour l'intégration du changement climatique dans les enjeux GEMAPI,

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec le CEREMA la convention qui précise les modalités de ce partenariat,

<u>Article 3</u>: d'imputer les dépenses inhérentes sur le budget principal des exercices concernés en section de fonctionnement, chapitre 011, article 617, nature 735.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023 Pour expédition conforme,

par délégation,

le Conseiller délégué,

DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023

Monsieur Alexandre RUBIO